© Drogues Info Service - 5 décembre 2025

Deux salles de consommation à moindre risque autorisées à titre expérimental

Suite à l'adoption de la loi n°2016-41 dite « de modernisation de notre système de santé » autorisant l'expérimentation de salles de consommation à moindre risque (SCMR) pour une durée de 6 ans, le Ministère de la Santé a permis la mise en place de SCMR par deux centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques (Caarud). L'association Gaïa à Paris et Ithaque à Strasbourg ouvriront d'ici quelques mois les premières salles.

Concrètement, les SCMR sont des espaces où les usagers injecteurs ou inhaleurs de substances psychoactives peuvent apporter leurs produits et les consommer sur place, dans un cadre défini. Le personnel des SCMR fournit du matériel stérile et des soins de base, propose le dépistage des maladies infectieuses et éventuellement une orientation vers les structures de soins et de traitement de la dépendance.

Ce nouveau dispositif expérimental vise à permettre la consommation de drogues dans des conditions d'hygiène suffisantes et sous surveillance médicale. L'objectif est de diminuer les risques de surdose, d'infections associées et de complications de santé liées aux usages de drogue dans la rue. En cherchant à atteindre les usagers qui prennent le plus de risques, ces SCMR ont pour but de favoriser l'adoption de comportements à moindres risques et la prise de contact avec des acteurs de santé.

Ces deux SCMR seront implantés dans des structures hospitalières proches des lieux de consommation de rue habituels des usagers de substances psychoactives. Cette implantation doit également permettre la réduction des nuisances publiques liées à ces usages de rue.

Sources :

Arrêté du 22 mars 2016 portant approbation du cahier des charges national relatif à l'expérimentation d'espaces de réduction des risques par usage supervisé, autrement appelés « salles de consommation à moindre risque »

Arrêté du 25 mars 2016 portant désignation du centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues Gaia pour la mise en place d'un espace de réduction des risques par usage supervisé à Paris

Arrêté du 25 mars 2016 portant désignation du centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues Ithaque pour la mise en place d'un espace de réduction des risques par usage supervisé à Strasbourg

Article en lien :

La réduction des risques